

Compte-rendu de la réunion d'installation des référents de proximité

Etablissement Parc Opérations

09 février 2024

Début de réunion : 10h00

Fin de réunion : 11h30

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

isio)

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Social

cueille les référents de proximité et souhaite la bienvenue aux

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions)

sente le rôle et les missions des Référents de proximité.

Par délégation du CSE, les Référents de Proximité exercent le dialogue social de Proximité. Ils sont des capteurs et prennent en compte les préoccupations et les besoins quotidiens des salariés de leur établissement dans le cadre d'échanges réguliers avec la hiérarchie.

Ils sont en proximité des salariés et des leaders afin de traiter les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail ainsi que celles des accords applicables dans l'Entreprise à l'exception de la santé et de la sécurité qui relèvent de la seule compétence CSSCT.

Ainsi, seules les situations où persiste une difficulté d'interprétation sont remontées au Chef d'établissement lors des réunions.

Les Référents de proximité ont également un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et sont des capteurs de situation en lien avec les CSSCT (stress, RPS, harcèlement etc) ; ils alertent dans ce cadre le secrétaire et le président de la CSSCT.

Un point est fait sur les moyens des Référents de proximité :

- ✓ Une adresse mail individuelle liée à leur mandat : sur ce point, il a été fait état des créations de mail.
- ✓ Il est rappelé que les Référents de proximité dispose d'un crédit d'heures de 20 heures par mois. Ces heures ne sont ni reportables d'un mois à l'autre ni mutualisable entre les Référents de proximité. Un point est réalisé sur l'obligation d'information au préalable de l'utilisation des heures de délégation par le Référent de proximité à son supérieur hiérarchique au travers du planning prévisionnel et bon de délégation.
- ✓ Remise du badge lié au mandat de Référent de proximité de l'établissement.
- ✓ Il est rappelé que les référents de proximité seront convoqués 15 jours avant la tenue de la réunion par le Chef d'établissement. La convocation sera accompagnée du listing des situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation selon les éléments transmis préalablement par les Référents de proximité (4 jours avant l'envoi de la convocation). La transmission de ces éléments est réalisée par voie électronique.
- ✓ Un local commun RDP/CSSCT est mis à leur disposition. Il est situé bâtiment Timon. Une clé est remise à chaque référent de proximité présent.

Pou
aup

io ou absents le badge et la clé du local sont à disposition
ssistante du Chef d'établissement.

2. Election éventuelle d'un(e) coordinateur(trice) parmi les Référents de proximité

Il est demandé aux Référents de proximité s'ils souhaitent élire un coordinateur.

Les Référents de proximité à l'unanimité des présents n'ont pas souhaité procéder à la désignation d'un(e) coordinateur(trice).

3. Détermination du calendrier prévisionnel des réunions bimestrielles pour l'année 2024.

Le Chef d'établissement partage les dates des réunions RDP de l'année :

- Mardi 26 mars à 14h
- Jeudi 23 mai à 14h
- Jeudi 11 juillet à 14h
- Mardi 10 septembre à 14h
- Mardi 12 novembre à 14h

Echanges Divers :

Accès Parking Rust-eze et Ventury 2 et accès Bâtiment Disney Channel entrée on stage pour les représentants du personnel : le nécessaire a été fait

Concernant l'accès au Hâchoir (zone backstage disney Channel) : son accès n'est pas attribué car celui-ci est en accès limité pour des questions de sécurité.

Il est confirmé que le planning des réunions RDP sera transmis aux Managers.

Il sera précisé que le temps de réunion est considéré comme du temps de travail effectif et ne vient donc pas en déduction des heures de délégation.

Il est pris note du point remonté concernant le manque de pla Imaginations avec notamment la réouverture du Disneyland H [REDACTED] échéance de la saison d'été, serait-il possible de prévoir une tent

Il est fait état d'un délai d'attente des transports internes notamment sur les horaires très tôt le matin (Parking Rust-eze vers Imaginations/costuming).

Suite à questionnaire, il est fait un rappel des règles en matière de travail par temps chaud et par temps froid. Il est également demandé de pouvoir mettre à disposition le matériel adéquat exemple lors des épisodes neigeux.

Il est fait état de problématiques rencontrées au niveau des costumes : indisponibilité de taille (revoir cycle de nettoyage), mauvaise état des costumes (trou, manque des boutons, zip des parkas guest flow qui ne ferme pas,). Demande à ce que les Parkas portées par les équipes Steam Train puissent être également attribuées aux Cast members qui travaillent à l'extérieur.

Des formations IRP pour l'encadrement (notamment pour les team leaders) sont-elles prévues ? Le point a été pris en compte.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 26 mars 2024 à 14h00, dans la salle de réunion Oscar 2ème étage du bâtiment Disney Channel. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le jeudi 07 mars 2024 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le mardi 12 mars 2024).